

**Lettre de M. le C. Amiral du Petit-Thouars, commandant en chef  
la station navale de France dans l'Océan Pacifique, du 9 sep-  
tembre 1842, au Régent de Taïti.**

PAPETE, le 9 septembre 1842.

MONSIEUR LE RÉGENT,

En vertu du consentement que j'ai donné, sauf l'approbation du Roi, aux propositions de la Reine Pomare et des chefs, de mettre leurs États sous la protection du Roi des Français, et en exécution des clauses de la protection, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de faire connaître à la Reine Pomare que, dans l'impossibilité où je me trouve de prendre immédiatement les ordres du Roi, je nomme provisoirement, en attendant que S. M. puisse être informée, M. Moërenhout, aujourd'hui consul de France, Commissaire Royal auprès du gouvernement de S. M. Pomare, et que je la prie de me faire connaître son adhésion pour que la nomination de M. Moërenhout puisse être effective.

Toujours en exécution des conventions établies entre la France et Taïti, je vous prie de notifier, au nom de la Reine Pomare, à Messieurs les consuls des puissances étrangères, que la Reine et son gouvernement se sont placés sous la protection du gouvernement du Roi des Français, et que j'ai accueilli ce protectorat, sans la ratification de S. M. Louis-Philippe, et, qu'en conséquence, ce sera au gouvernement français qu'appartiendra désormais la direction des relations étrangères, politiques et commerciales de ses États. Je demande également à votre Excellence que toutes les pièces relatives aux transactions qui viennent d'avoir lieu soient rendues publiques.

J'ai encore l'honneur de vous informer, Monsieur le Régent, que conformément aux usages établis entre les nations civilisées, un signe visible de la protection que vous avez réclamée est nécessaire pour nous mettre à même de l'exercer. En conséquence, j'ai décidé qu'en attendant les ordres du Roi, le pavillon français serait, en signe d'alliance, placé sous la forme d'un yacht dans le pavillon des Iles de Taïti; je vous adresse ce pavillon ci-joint pour que vous preniez les mesures nécessaires pour le faire arborer sur le fort Motu Uta demain 11 de ce mois, à midi précis. Au même instant, il sera également hissé au mât de misaine de la frégate la *Reine Blanche*, qui fera un salut royal de 21 coups de canon.

Agréé, Monsieur le Régent, l'assurance de la haute considération avec laquelle je suis,

Le Contre-Amiral commandant en chef la station navale de France  
dans l'Océan Pacifique,

Signé : A. DU PETIT-THOUARS.